



AR Prefecture

005-200034502-20250626-2025_037-DE
Reçu le 02/07/2025

EN CHAMPSAUR

Extrait du registre des
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du vingt juin deux mille vingt-cinq sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 14

Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHAIX, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Dominique GOURY, M. Michaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Virginie LE TOUMELIN, M. Bruno SEBBAN.

Etaient absents : 5

Mme Aurélie DESSEIN, M. Frédéric GAILLAND, Mme Nathalie LAJKO, Mme Nelly MARY et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents et représentés : 3

Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, Mme Emmanuelle PELLEGRIN ayant donné pouvoir à M. Mickaël GAUME et M. Frédéric GAILLAND ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie GUEYDAN.

A été nommée Secrétaire de Séance : M. Mickaël GAUME.

Convention de partenariat dans le cadre du festival « Lignes de Crêtes » 2025

Monsieur le Maire

Rappelle que la 13^{ème} édition du festival « Lignes de Crêtes » aura lieu du 03 au 12 octobre 2025. Cet évènement interbibliothèques est organisé en partenariat avec les bibliothèques municipales d'Ancelle, Chabottes, de Saint-Michel-de-Chaillol, Laye, Le Noyer, Saint-Bonnet, Saint-Firmin, Saint-Jean-Saint-Nicolas et le centre de ressources intercommunal de Champoléon, permettant ainsi de toucher un large public et de développer la lecture publique sur le territoire.

Rappelle que le festival est un festival littéraire tourné autour de la montagne, cette nouvelle édition s'intéressera plus particulièrement à la flore et recevra des auteurs de fiction comme de littérature scientifique. Une attention particulière est portée aux publics empêchés en proposant des ateliers en braille et des randonnées-lectures adaptées aux personnes à mobilité réduite.

Rappelle que pour mener à bien ce projet, la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur a déposé une demande de subvention globale auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes. Afin de participer aux dépenses de l'évènement, les communes d'Ancelle, Chabottes, de Saint-Michel-de-Chaillol, Laye, Le Noyer, Saint-Bonnet, Saint-Firmin, Saint-Jean-Saint-Nicolas et la communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar s'engagent à travers une convention signée avec la commune de St-Bonnet en Champsaur à régler une partie des prestations.

Rappelle que le règlement s'effectuera auprès du Trésor Public de Gap à la suite à la réception du titre émis par la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. La commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur paiera directement les frais émanant de cet évènement.



AR Prefecture

005-200034502-20250626-2025_037-DE
Reçu le 02/07/2025

~~Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,~~

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention,
Vu le budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- ARTICLE 1.** Approuver l'exposé du Maire et la nécessité de porter cet évènement sur le territoire.
- ARTICLE 2.** Autoriser le Maire à signer les conventions de partenariat avec les communes d'Ancelle, de Chabottes, de Saint-Jean-Saint-Nicolas et de Saint-Firmin.

Membres en exercice :	19	Pour :	16
Membres présents :	13	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : **02 JUL. 2025**
Affiché ou publié le : **30 JUIN 2025**

Ainsi fait et délibéré le 26 juin 2025
Pour copie conforme

Le Maire

Laurent DAUMARK